



Communiqué de presse

12 juin 2025

PRÉVISIONS FINANCIÈRES 2025-2027

ASSURANCE CHÔMAGE : UN RÉGIME SOUS FORTES CONTRAINTES

Les décisions de l'État dégradent l'équilibre financier du régime, empêché de se désendetter malgré la limitation des dépenses et dans une conjoncture incertaine.

L'Unédic a actualisé les prévisions financières du régime d'assurance chômage à l'horizon 2027, adoptées lors du Bureau du 12 juin 2025. Le pilotage financier du régime par les partenaires sociaux reste fortement contraint : plusieurs décisions de l'État, dont les ponctions sur les recettes, pèsent sur le régime et paralysent, par conséquent, son désendettement. Dans un contexte économique dégradé, les soldes financiers de 2025 et 2026 seraient négatifs. Et ce, malgré les réformes gouvernementales et la nouvelle convention d'assurance chômage qui limitent les dépenses. Cette situation oblige l'Unédic à réemprunter sur les marchés financiers à des taux élevés, en particulier pour faire face à ses échéances de remboursement de dettes comme celles liées à la « dette Covid ». La capacité de l'Assurance chômage à jouer son rôle d'amortisseur économique et social en cas de crise demeure ainsi nettement fragilisée.

Une croissance revue à la baisse

Les perspectives de croissance du PIB sont à nouveau ajustées à la baisse par le Consensus des économistes (+0,6% en 2025, +0,9% en 2026 et +1,3% en 2027).

Ces perspectives s'inscrivent dans un contexte de fortes incertitudes : au niveau budgétaire sur le plan national ; en lien avec les mesures protectionnistes et l'instabilité géopolitique sur le plan international.

La poursuite des destructions d'emploi en 2025

Des destructions nettes d'emplois sont attendues en 2025 (-91 000), avant une reprise très progressive en 2026 (+55 000), puis plus prononcée en 2027 (+174 000).

Le nombre de chômeurs indemnisés serait en baisse – sous l'effet de la montée en charge des réformes d'assurance chômage entrées en vigueur en 2023 et 2025¹ – atteignant 2,6 millions fin 2025 et fin 2026, puis 2,5 millions fin 2027. L'amélioration de la conjoncture ne contribuerait à cette baisse qu'en 2027.

Un solde négatif en 2025 et 2026

Les recettes de l'Assurance chômage sont considérablement amputées par des décisions exogènes : les ponctions de l'État (12,05 Md€ au total de 2023 à 2026²) et la perte de CSG liée aux évolutions de l'assiette des travailleurs indépendants (800 M€ en 2026 et 400 M€ les années suivantes, selon une estimation provisoire). Par ailleurs, la contribution employeur a diminué de 0,05 point depuis le 1^{er} mai 2025. Les recettes seraient ainsi de 45 Md€ en 2025, 44,1 Md€ en 2026 et 49,5 Md€ en 2027. Elles auraient été de 49,0 Md€ en 2026 sans ces décisions exogènes.

Quant aux dépenses, malgré leur limitation du fait des dernières réformes en vigueur, elles s'établiraient à 45,2 Md€ en 2025, 44,6 Md€ en 2026 et 44,2 Md€ en 2027. Les dépenses sont alourdies d'environ 1 Md€ par les charges d'intérêt résultant des emprunts supplémentaires que l'Unédic doit réaliser à la suite des décisions exogènes.

Ainsi, le régime d'assurance chômage subirait un solde négatif en 2025 (-0,3 Md€) et en 2026 (-0,4 Md€). Sans ces décisions, le solde aurait été excédentaire de 3,2 Md€ en 2025, puis de 4,7 Md€ en 2026. En 2027, dans l'hypothèse où aucune ponction de l'État ne serait effectuée cette année-là, le solde du régime serait de 5,3 Md€.

Le désendettement du régime paralysé

Jusqu'en 2026, la capacité de désendettement du régime d'assurance chômage reste paralysée, en raison des 12,05 Md€ de ponctions de l'État, des 800 M€ de perte de CSG sur les indépendants et de 1,0 Md€ supplémentaire de charge d'intérêts. Et alors que les premières échéances de remboursement de la « dette Covid », contractée à une époque de taux bas, sont prévues en 2026, l'Unédic doit emprunter à nouveau sur les marchés dans un contexte de taux élevés.

La dette du régime atteindrait -59,8 Md€ en 2025, -60,3 Md€ en 2026 et -54,9 Md€ en 2027. Sans les ponctions et la surcharge d'intérêts, la dette du régime aurait atteint -47,6 Md€ fin 2026.

Cette trajectoire diverge fortement de celle présentée dans la lettre de cadrage transmise aux partenaires sociaux le 1^{er} août 2023 pour lancer des négociations sur l'Assurance chômage : elle anticipait une réduction de moitié du niveau d'endettement du régime en 2026 par rapport à son niveau de 2022.

¹ La réforme gouvernementale est applicable depuis le 1^{er} février 2023 : <https://www.unedic.org/actualites/assurance-chomage-ce-qui-entre-en-vigueur-au-1er-fevrier>

La convention d'assurance chômage du 15 novembre 2024 signée par une majorité de partenaires sociaux est applicable depuis le 1^{er} janvier 2025 : <https://www.unedic.org/actualites/la-convention-d-assurance-chomage-du-15-novembre-2024-est-agreee>

² Les montants des moindres compensations d'exonérations décidées par l'État, appelées également prélèvements ou ponctions de l'État : 2,0 Md€ en 2023, 2,6 Md€ en 2024, 3,35 Md€ en 2025 et 4,1 Md€ en 2026.

Un rôle d'amortisseur économique et social fragilisé

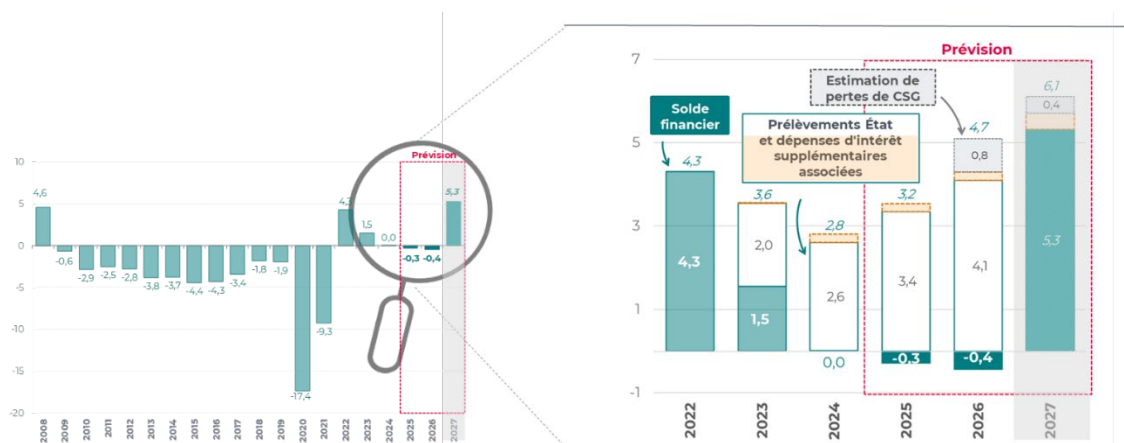
L'Assurance chômage joue un rôle d'amortisseur économique et social, protégeant des millions de ménages et d'entreprises face aux aléas économiques et aux crises majeures. Lors de la crise Covid-19, elle a été un véritable filet de sécurité, accumulant une dette de plus de 18 Md€ que l'État a fait porter à l'Unédic à travers les mesures d'urgence pour soutenir l'économie française.

Pour que l'Assurance chômage puisse pleinement remplir ce rôle d'amortisseur en cas de périodes défavorables, le désendettement du régime est indispensable lorsque la conjoncture le permet.

Or, cette capacité de désendettement est fragilisée. Non seulement par le contexte économique incertain, mais surtout par plusieurs décisions exogènes qui bouleversent l'équilibre financier du régime. Cette situation compromet la gestion responsable et rigoureuse des partenaires sociaux, une gestion qui nécessite stabilité et vision à moyen et long terme.

Les partenaires sociaux ont interpellé en début d'année le Premier ministre sur la situation financière du régime, lui proposant une construction de trajectoire financière cohérente et concertée.

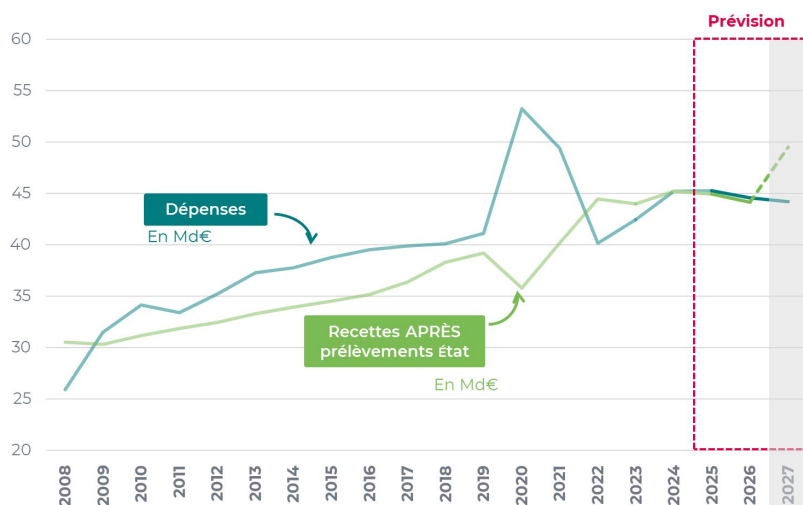
SOLDE FINANCIER DE L'ASSURANCE CHÔMAGE JUSQU'À FIN 2027, EN MD€



Source : Unédic, prévisions Unédic de juin 2025

Note : Les recettes de 2027 sont estimées sous l'hypothèse qu'aucun prélèvement État ne sera effectué cette année-là.

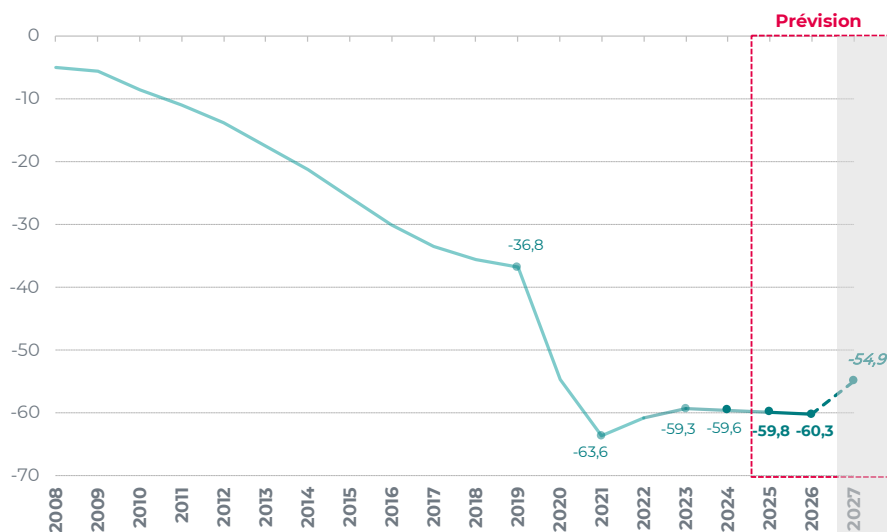
DÉPENSES ET RECETTES APRÈS PRÉLÈVEMENT ÉTAT DE L'ASSURANCE CHÔMAGE, EN MD€



Source : Unédic, prévisions Unédic de juin 2025

Note : Les recettes de 2027 sont estimées sous l'hypothèse qu'aucun prélèvement État ne sera effectué cette année-là.

ENDETTEMENT DU RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE JUSQU'À FIN 2027, EN MD€



Source : Unédic, prévisions Unédic de juin 2025

Note : Les recettes de 2027 sont estimées sous l'hypothèse qu'aucun prélèvement État ne sera effectué cette année-là.

À propos de l'Unédic

L'Unédic est une association paritaire, de statut privé, regroupant des représentants des salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT et FO) et des représentants des employeurs (Medef, CPME et U2P). Elle pilote et gère l'Assurance chômage en veillant à protéger les parcours professionnels au plus près des réalités de l'emploi, tout en étant attentive aux besoins des employeurs. Sa connaissance du marché du travail et sa faculté d'anticipation de la conjoncture économique lui permettent de garantir la solidité de ce régime à la fois assurantiel et solidaire. Ancrée sur tout le territoire grâce à son réseau d'instances paritaires régionales (IPR) et en interaction avec un écosystème large de partenaires institutionnels en France et à l'international, l'Unédic est un rouage essentiel au dynamisme de l'emploi. Sans cesse en mouvement, depuis plus de 60 ans, elle consolide et renouvelle l'Assurance chômage au service de la cohésion sociale et en soutien de l'économie française.

[Unedic.org](https://unedic.org) / [Data.unedic.org](https://data.unedic.org) / [LinkedIn](#) / [TikTok](#) / [Instagram](#) / [X](#) / [YouTube](#)